



Direction interrégionale Nord  
Division Observation  
18 rue Elisée Reclus  
CS 60007  
59651 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

SAS ENERGIE DES SORBIERS  
98 rue du château  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Affaire suivie par : Barbara Dugardin  
Téléphone : 03 30 67 66 72  
Courriel : reseau.lille@meteo.fr

Villeneuve d'Ascq, le 26 juillet 2018

**OBJET : Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques**  
**REF: AEU\_59\_2018\_53\_Parc éolien du Chemin d'Avesnes à Iwuy .**

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien sur la communes d'Iwuy (59). Selon votre dossier, ce parc éolien se situerait à une distance supérieure à 30 kilomètres du radar<sup>1</sup> le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Taisnières en Thiérache).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération.

La Responsable de la Division Observation  
pour Météo France Nord

Thérèse Escartin

Copies: D, OBS/D, DSO/CMR/ERF/DA, Sec, chrono

---

1 ; Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <https://pro.meteofrance.com> (avec identifiant : radeol et mot de passe : rad258eoLIEN!D ))